



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 91360

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille au sujet de la prise en charge de l'autisme. Il désire connaître les mesures qu'il entend mettre en oeuvre afin d'améliorer cette prise en charge.

Texte de la réponse

Pour faire face à l'ampleur des difficultés rencontrées par les personnes autistes et leur famille, le ministre de la santé et des solidarités a mis en oeuvre le plan pour l'autisme et les troubles envahissants du développement (TED) annoncé le 24 novembre 2004. Ce plan prévoyait différentes mesures afin de favoriser un repérage des troubles le plus tôt possible : généraliser l'installation dans chaque région des centres de ressources autisme (CRA) : 19 CRA sont en place, et à la fin de l'année 2006 toutes les régions devraient être dotées d'un centre ou d'une antenne de centre ; augmenter le nombre de places en établissements médico-sociaux adaptés : 500 places nouvelles ont été ouvertes en 2005 et 250 supplémentaires le seront en 2006 ; amorcer une démarche d'évaluation des méthodes de prise en charge ; mettre en place un comité national de l'autisme et des TED et un comité de suivi scientifique. La circulaire interministérielle du 8 mars 2005 relative à la politique de prise en charge des personnes atteintes d'autisme ou de TED vise également à apporter un certain nombre de réponses à la problématique très difficile de l'autisme. En ce qui concerne plus particulièrement les méthodes de prise en charge des personnes, il convient de les repérer et de les évaluer, afin de s'assurer de leur efficacité, mais également de veiller à ce qu'elles ne présentent pas de caractère déviant ou maltraitant pour les personnes. Dans cette perspective, une étude a d'ores et déjà été confiée au Docteur Amaria Baghdadli, pédopsychiatre au centre de ressources autisme de Languedoc-Roussillon, afin d'identifier et d'analyser les différentes méthodes existantes ainsi que leur fondement théorique. Sur cette base, le Conseil national de l'évaluation sociale et médico-sociale devrait être amené à réfléchir à l'ensemble des méthodes éducatives et thérapeutiques et tout particulièrement comportementalistes, afin de dégager des critères de bonnes pratiques. Ce travail sera réalisé en lien avec le futur groupe de suivi scientifique qui doit être installé prochainement et qui réunira l'ensemble des professionnels de l'autisme (psychiatres, neuropédiatres, généticiens, épidémiologistes, psychologues cognitifs, spécialistes des sciences de l'éducation).

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91360

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3611

Réponse publiée le : 4 juillet 2006, page 7131